POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION

REUNION du 20 mars 2024
PV N.20

PRESIDENT : M Bernard COUDERT
PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – FRUGIER Thomas
EXCUSE : M. FALL Angelo

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de L'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Suite à la validation du Comité Directeur du District en date du 13/01 et sur proposition de la Commission Foot Animation, voici les dates et lieux des finales :

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13

- Attribution au club du CS FEYTIAT pour le samedi 6 avril sur la journée

FINALE LACORRE U11

- Attribution au club de l'USA CONDAT pour le samedi 1 juin après-midi

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi

FINALE VILLEDIEU U11

- Attribution au club de l'AS AIXE SUR VIENNE pour le samedi 8 juin après-midi

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION

ARBITRAGE FINALES DEPARTEMENTALES FOOT ANIMATION

Les frais d'arbitrage des finales suivantes seront réglés directement par le District aux jeunes arbitres dont le nombre est le suivant :

FINALE DEPARTEMENTALE PITCH U13

- 12 arbitres sur la journée

FINALE LACORRE U11

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE CAILLETON et BOUCHER U13 et CAILLETON

- 12 arbitres sur l'après midi

FINALE FUTSAL U11

- 4 arbitres sur la journée

CATEGORIE U13

RAPPEL AUX CLUBS
La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser OBLIGATOIREMENT.

CHALLENGE PITCH

Les clubs qualifiés pour la finale du festival PITCH du samedi 06 avril à FEYTIAT sont :

MASCULINS :
LIMOGES FOOTBALL 1 – US SOLIGNAC/LE VIGEN 1 – JA ISLE 1 – US BEAUNE LES MINES 1 – AS ST JUNIEN 1 – ENT NANTIAT/COMPREIGNAC 1 – AURENCE/ROUSSILLON 1 – AS AIXE SUR VIENNE 1 – JS LAFARGE LIMOGES 1 – CA RILHAC RANCON 1 – SA LE PALAIS SUR VIENNE 1 – FC BOISSEUIL 87 1 – LIMOGES BEAUBREUIL 1- CS FEYTIAT 1 – US ST LEONARD 1

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION

FEMININES :
AS PANAZOL – FCCO – ENTENTE ISLE/AIXE – ENTENTE FOOT/FEYTIAT/LE PALAIS – CA RILHAC RANCON – GJ FUN 87 – US FEUILLARDIERS – ENT VERNEUIL/SEREILHAC/ST PRIEST

Tous les clubs qualifiés sont invités à la réunion d'information du déroulé de la finale qui se tiendra le mercredi 27 mars à 17h30 au District avec le tirage au sort de la première rencontre.

La finale régionale du challenge PITCH aura lieu le week-end du 27 et 28 avril 2024 à GUJAN-MESTRAS (33).

AMENDES :

- Amende de 19€ au club du SA LE PALAIS SUR VIENNE 2 pour feuille de match non informatisée lors du match du 10/03/2024 en D3PB.
- Amende de 26€ au club du SA LE PALAIS SUR VIENNE 3 pour son forfait général.

FMI

- Rappel au club du COGNACOIS FCL de l'obligation d'utilisation de la tablette

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE
Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat.
Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h

CATEGORIE U11

PLATEAUX :

Manque les retours de plateaux suivants :

- D1 plateau 4 organisé par BOISSEUIL
- D2A plateau 2 organisé par PANAZOL
- D2A plateau 3 organisé par SOLIGNAC
- D2A plateau 4 organisé par BOSMIE
- D2A plateau 5 organisé par AUREIL/EYJEAUX
- D3A plateau 2 organisé par BOSMIE

- D3B plateau 1 organisé par ST JUNIEN
- D3B plateau 2 organisé par ST PRIEST SOUS AIXE
- D3C plateau 3 organisé par FOLLES

CHALLENGE FETIS-LAHITTE :

Le vainqueur du challenge U11 pour la saison 2023-24 est le club du
SA LE PALAIS SUR VIENNE
Les clubs qui représenteront le district 87 lors de la finale régionale sont :
SA LE PALAIS SUR VIENNE – LIMOGES FOOTBALL

Le vainqueur de la consolante est le club de LIMOGES AVENIR FOOT

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

AMENDE :

- Amende de 11€ au club de LIMOGES BEAUBREUIL 3 pour son forfait au plateau 5.

CATEGORIE U9/U7

La Commission vous rappelle que le club organisateur du plateau U9 ou U7 doit renvoyer au District :

1) **Le compte rendu**
2) **La feuille de licences**

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.

U9/U7 : RAPPEL : Tout plateau annulé doit être signalé au District.
La commission Foot Animation vous informe que si un club ne peut pas organiser son plateau, c'est automatiquement un club du même secteur qui devra recevoir afin que les enfants puissent jouer.
Rappel : 3 équipes par club sur un même secteur.

Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE

Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT

POLE COMPETITIONS
PROCES – VERBAL
COMMISSION FOOT ANIMATION